

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1931)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par

Mme Keloua Hachi, M. Echaniz, Mme Rouaux, M. Vallaud, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« part fonctionnelle de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves »

le mot :

« prime ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prévoir que l'indemnité prévue pour les classes découvertes ne relève pas du PACTE.

Si le groupe Socialistes et apparentés soutient grandement le fait d'indemniser les enseignants qui partent en classes découvertes, le fait que l'indemnité soit reliée au PACTE nous pose un réel problème.

Alors que la majorité des enseignants contestent le PACTE, cela les contraindrait soit à renoncer à leur indemnité, soit à adhérer au PACTE malgré leur opposition.

Nous proposons donc que cet avantage soit versé sous la forme d'une prime.